

Département de la Loire

M A I R I E

42660 SAINT-GENEST-MALIFAUX

ARRETE 2020-21

**ARRETE PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DES LOCAUX
ET SITE COMMUNAUX A COMPTER DU 16 MARS 2020**

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2 ;

Considérant la nécessité de lutter contre la propagation du virus COVID-19

A R R E T E :

Article 1^{er} : **A compter du 16 mars 2020**, les locaux et sites communaux suivants seront fermés jusqu'à nouvel ordre :

- Espace Jules Verne
- Bâtiment de la Forge
- Médiathèque, salle des Prés Verts et salle du Crêt de Chaussitre
- Salle des sports, gymnase, vestiaires foot, relais familles, terrains de tennis, terrains de foot en herbe et synthétique de la Croix de Garry
- Salle polyvalente de la mairie
- Camping municipal de la Croix de Garry hormis 2 chalets loués pour une longue durée

Article 2 : Monsieur le Maire, Monsieur le directeur des services techniques et Monsieur le Secrétaire de mairie sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 19 mars 2020.

Le Maire
Vincent DUCREUX

